



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Aérosol) Luminance Protection Peinture

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit (Aérosol) Luminance Protection Peinture

Numéro du produit A83-11

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Protecteur de peinture

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320 (09:00 - 17:00)  
Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant Lynn Lane  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire WS14 0DH  
Great Britain  
www.autosmartinternational.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

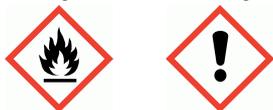
### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aérosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine STOT SE 3 - H336

**(Aérosol) Luminance Protection Peinture****Dangers pour l'environnement** Aquatic Chronic 3 - H412**2.2. Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.  
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de mise en garde**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contient**

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**Mentions de mise en garde supplémentaires**

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>Naphta lourd (pétrole), hydrotraité</b>		<b>20&lt;30%</b>
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 919-857-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-XXXX
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
STOT SE 3 - H336		
Asp. Tox. 1 - H304		

**(Aerosol) Luminance Protection Peinture**

<b>Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane &amp; amionethylaninopropyltrimethoxysilane</b>		<b>0.2&lt;0.5%</b>
Numéro CAS: 69430-37-1		
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>propan-2-ol</b>		<b>0.1&lt;0.2%</b>
Numéro CAS: 67-63-0		Numéro CE: 200-661-7
		Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 2 - H225		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
<b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>		<b>0.1&lt;0.2%</b>
Numéro CAS: 5989-27-5		Numéro CE: 227-813-5
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Skin Irrit. 2 - H315		
Skin Sens. 1B - H317		
Asp. Tox. 1 - H304		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**Inhalation**

Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
<b>Ingestion</b>	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit est inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Evacuer la zone. Risque d'explosion. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.
----------------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).
--	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Déversements importants: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
------------------------------	--

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Précautions d'utilisations</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.
<b>Classe de stockage</b>	Stockage de produits dangereux divers.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 1000 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL

##### propan-2-ol

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS: 64742-48-9)**

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>DNEL</b>	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 208 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 871 mg/kg/jour
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 125 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 185 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme : 125 mg/kg/jour

### propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour
	- eau douce; 140.9 mg/l
	- eau de mer; 140.9 mg/l
	- rejet intermittent; 140.9 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg
	- STP; 2251 mg/l
	- Sol; 28 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol. Liquide.
<b>Couleur</b>	Marron.
<b>Odeur</b>	Forte. Solvant.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	-40 ~ -2°C @ 1013 hPa
<b>Point d'éclair</b>	-60°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.4 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10.9 %
<b>Pression de vapeur</b>	590 - 1760 kPa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	~ 1.5 @ 15°C
<b>Densité relative</b>	~ 0.510 @ 15°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques. Insoluble dans l'eau.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 2.3 - 2.8
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	365°C
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Indéterminé.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable.
<b>Commentaires</b>	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates. Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.

### 9.2. Autres informations

**Composé organique volatile** Ce produit contient au maximum 583 g/litre de COV.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Test sur modèle de peau humaine** Scientifiquement injustifié.

**pH extrêmes** Scientifiquement injustifié.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Contient une substance qui peut être potentiellement cancérigène. CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Organes cibles** Système nerveux central

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### **Inhalation**

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.

### **Ingestion**

Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.

### **Contact cutané**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Contact oculaire**

Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Système nerveux central
<b>Symptômes</b>	Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.
<b>Considérations médicales</b>	Affections cutanées et allergies.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Test sur modèle de peau humaine** Scientifiquement injustifié.

**pH extrêmes** Scientifiquement injustifié.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vivo** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

**Organes cibles** Système nerveux central

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

**Organes cibles** Système nerveux central

##### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information générale** Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

**Inhalation** Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs peuvent affecter le système nerveux central. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Intoxication. Peut provoquer une gêne. Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

**(Aerosol) Luminance Protection Peinture**

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.
<b>Contact oculaire</b>	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible.
<b>Voie d'exposition</b>	Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Lapin

**Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane & amionethylaninopropyltrimethoxysilane**

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

**propan-2-ol****Toxicité aiguë - orale**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 840,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 16,4

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë - inhalation**

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Données sur l'animal</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Organes cibles</b>	Système nerveux central
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b><u>Information générale</u></b>	
<b>Inhalation</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.  Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.

**(Aérosol) Luminance Protection Peinture**

<b>Ingestion</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Confusion, agitation et/ou excitation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Perte de conscience.
<b>Contact cutané</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation temporaire. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Système nerveux central

**(R)-p-mentha-1,8-diène****Cancérogénicité**

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Contact cutané** Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques.

**Informations écologiques sur les composants****Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole**

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité**

**Écotoxicité** Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

**propan-2-ol**

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**(Aerosol) Luminance Protection Peinture**

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

**Informations écologiques sur les composants****Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole****toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - microorganismes** Indéterminé.

**Toxicité aiguë - terrestre** Indéterminé.

**Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane & amionethylaninopropyltrimethoxysilane****toxicité aquatique aiguë**

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**toxicité aquatique chronique**

**NOEC** 0.01 < NOEC ≤ 0.1

**Dégradabilité** Non rapidement dégradable

**Facteur M (chronique)** 1

**propan-2-ol**

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** LC<sub>50</sub>, 96 heures: ~ 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, >: > 1000 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: > 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, >: > 1000 mg/l, Boues activées

**(R)-p-mentha-1,8-diène****toxicité aquatique aiguë**

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.1 < C(E)L<sub>50</sub> ≤ 1

**Facteur M (aigu)** 1

**(Aerosol) Luminance Protection Peinture****toxicité aquatique chronique**

<b>NOEC</b>	0.01 < NOEC ≤ 0.1
<b>Dégradabilité</b>	Non rapidement dégradable
<b>Facteur M (chronique)</b>	1

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

**Informations écologiques sur les composants****Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole**

**Persistance et dégradabilité** Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

**Naphta lourd (pétrole), hydrotraité**

**Persistance et dégradabilité** Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

**Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane & amionethylaninopropyltrimethoxysilane**

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**propan-2-ol**

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** Dégradation (%)  
- 95: 21 jours

**Demande biologique en oxygène** ~ 1171 g O<sub>2</sub>/g substance

**Demande chimique en oxygène** ~ 2294 g O<sub>2</sub>/g substance

**(R)-p-mentha-1,8-diène**

**Persistance et dégradabilité** Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** log Pow: 2.3 - 2.8

**Informations écologiques sur les composants****Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole**

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

**Coefficient de partage** log Pow: ~ 2.3 - 2.8

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

### Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane & amionethylaninopropyltrimethoxysilane

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### propan-2-ol

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** log Pow: 0.05

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

#### Informations écologiques sur les composants

### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### Dimethyl Siloxane, ho term rxn methyltrimethoxysilane & amionethylaninopropyltrimethoxysilane

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### propan-2-ol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Liquide volatil. Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

**Coefficient d'adsorption/désorption** Eau - Koc: ~ 1.1 @ °C

**Constante de Henry** 0.00000338 atm m<sup>3</sup>/mol @ 25°C

### (R)-p-mentha-1,8-diène

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### propan-2-ol

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

### Informations écologiques sur les composants

#### Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

#### propan-2-ol

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets** Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### 14.1. Numéro ONU

**(Aerosol) Luminance Protection Peinture**

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	None
Groupe d'emballage (IMDG)	None
Groupe d'emballage (ICAO)	None
Groupe d'emballage (ADN)	None

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

#### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Aérosol = Aérosol  
STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

#### Information générale

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

#### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

STOT SE 3 - H336: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.  
Aérosol 1 - H222, H229: : Jugement d'expert.

#### Conseils de formation

Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

## (Aérosol) Luminance Protection Peinture

<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Publié par</b>	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
<b>Date de révision</b>	03/03/2020
<b>Révision</b>	10
<b>Remplace la date</b>	01/02/2019
<b>Numéro de FDS</b>	10318
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.